

2 mai 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) mai 2016 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Vicky Lessard, René Martin, Simon Valcourt, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller Michel Bastien est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures cinq (20h05), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

16-05-80

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Avis de motion règlement 253-2-16, concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux;
 - 4.2 Adoption des comptes à payer 2016-04-26;
 - 4.3 Adjudication du contrat – Travaux de pavage d'une partie du 3^e rang;
 - 4.4 Adjudication du contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Travaux de pavage d'une partie du 3^e rang;
 - 4.5 Adjudication du contrat rapiéçage manuel et mécanique;
 - 4.6 Adoption du règlement n° 294-01-16 modifiant le règlement n° 294-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
 - 4.7 Radiation de comptes à recevoir;
 - 4.8 Demande d'aide financière – Fondation TD des amis de l'environnement – Parc de la Seigneurie de Ramezay.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs – Revenus et dépenses.
- 6. VOIRIE :**
 - 6.1 Mandat à la firme « Les entreprises Masyna » - Fauchage et débroussaillage;
 - 6.2 Feux de chantier - Achat.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Dossier 16-01;
 - 7.2 Nomination d'un membre au sein du CCU (Comité consultatif d'urbanisme).
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Politique de la famille - Semaine Québécoise des familles – 9 au 15 mai 2016 – Proclamation;
 - 8.2 Demande de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel – Tombola 23 juin
 - 8.3 Renouvellement de l'adhésion –Loisirs et Sport Montérégie 2016-2017
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 9.1 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendies du Québec;
 - 9.2 Formation – Sauvetage en milieu agricole;
 - 9.3 Système d'alerte Cauca – Achat et installation;
 - 9.4 Achat de matériel divers – Service de sécurité incendie;
 - 9.5 Entente d'aide mutuelle entre Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud.

2 mai 2016

10. IMMEUBLES :

10.1 Climatisation de la salle municipale

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

16-05-81

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016**

Il est proposé par la conseillère Vicky Lessard, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253-1-08, CONCERNANT LE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES
ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la conseillère Vicky Lessard, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 253-2-16, modifiant le règlement 253-1-08, concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-05-82

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2016-04-26

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-04-26 des comptes payés et à payer au montant de 87 801,03\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mars 2016, soit 22 446,49\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les comptes payés et à payer ainsi que les salaires versés totalisant 110 247,52\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

16-05-83

**ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE
D'UNE PARTIE DU 3^E RANG**

Considérant l'appel d'offres transmis sur le site du SEAO en date du 6 avril 2016 pour les travaux de pavage d'une partie du 3^e rang;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 26 avril 2016, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, de la réceptionniste, de l'inspecteur en voirie, de l'ingénieur de la MRC et de 4 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ
---------------	-----------------

2 mai 2016

	(taxes incluses)
Pavages Maska inc.	170 501,49\$
Eurovia Québec Construction Inc.	172 480,34\$
Sintra inc	189 938,70\$
Pavage Drummond Inc.	216 125,79\$
Danis Construction inc.	244 800,00\$

Considérant les recommandations de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à la majorité des conseillers présents,

De retenir les services de Pavages Maska inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le pavage d'une partie du 3^e rang.

Le conseiller Michaël Bernier vote contre.

ADOPTÉE

16-05-84

**ADJUDICATION DU CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU
3^E RANG**

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage d'une partie du 3^e rang, 3 entreprises ont déposé leur offre et dont voici les résultats :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
Laboratoires de la Montérégie	2 526,58\$
Englobe Corp.	2 592,69\$
Les services EXP	2 775,67\$

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à la majorité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme « Laboratoires de la Montérégie », le plus bas soumissionnaire conforme.

Le conseiller Michaël Bernier vote contre.

ADOPTÉE

16-05-85

**ADJUDICATION DU CONTRAT RAPIÉÇAGE MANUEL ET
MÉCANIQUE**

Trois entreprises ont déposé leur soumission pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2016 et dont l'ouverture a eu lieu le 2 mai 2016 à 11h05, en présence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, de la réceptionniste, de l'inspecteur en voirie et de 3 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

Les résultats par tonne métrique posée, excluant les taxes, sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)	
	Mécanique	Manuel
Pavages Maska Inc.	96,45\$	225,00\$
Eurovia Québec Construction Inc.	104,29\$	365,48\$
Sintra Inc.	122,50\$	440,00\$

Après vérification des soumissions, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de la firme « Pavages Maska Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme.

2 mai 2016

Monsieur Dany Beaulac communiquera avec l'entreprise titulaire pour transmettre les informations pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

16-05-86

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 294-01-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 294-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Sur proposition de la conseillère Vicky Lessard, appuyée par le conseiller Michaël Bernier, le conseil décrète ce qui suit :

Les articles 2 et 4 du règlement n°294-09 sont remplacés par les suivants :

Article 2 : À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 4 : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

16-05-87

RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

Considérant la liste des comptes à recevoir datée du 2 mai 2016, dont certains montants ne pourront être perçus;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale de radier ces montants totalisant soixante-dix-sept dollars et cinquante-trois (77,53\$).

ADOPTÉE

16-05-88

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION TD DES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT – PARC DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY

Considérant que dans le cadre du projet de restauration et bonification du Parc de conservation de la Seigneurie de Ramezay la municipalité désire déposer une demande d'aide financière auprès de la Fondation TD des amis de l'environnement;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Anolise Brault, pour la préparation et le dépôt de la demande auprès de la Fondation TD des amis de l'environnement et de l'autoriser à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires pour le dépôt de cette demande.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Maude Lamarche, inspectrice en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale dépose, auprès des membres du Conseil, le rapport financier comparatif 2015-2016 effectif en date du 30 avril 2016.

2 mai 2016

16-05-89

**MANDAT À LA FIRME « LES ENTREPRISES MASYNA » -
FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE**

Considérant l'offre de services reçue en date du 20 avril 2016, de la firme « Les Entreprises Masyna » pour le fauchage et débroussaillage pour la saison 2016;

En conséquence il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat à la firme « Les Entreprises Masyna » conformément à l'offre reçue en date du 20 avril 2016 et selon les mêmes directives que celles énumérées au document d'appel d'offres de l'année 2015.

ADOPTÉE

16-05-90

FEUX DE CHANTIER – ACHAT

Suite à la demande de soumissions transmise à trois entreprises pour l'achat de feux de chantier, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'achat de cet équipement selon les recommandations de l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DOSSIER 16-01

Des informations supplémentaires étant nécessaires, ce point est reporté à une session ultérieure.

16-05-91

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CCU (COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME)**

Considérant que Monsieur Gilles Gendron, pour des raisons personnelles, a démissionné du poste de vice-président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), poste qu'il occupait depuis plusieurs années;

Considérant que le règlement numéro 292-09 concernant la constitution, les responsabilités et devoirs ainsi que les règles de régie interne et code d'éthique du comité consultatif d'urbanisme, stipule à l'article 2 que « *Le comité est composé d'un (1) membre du conseil et quatre (4) résidents de la Municipalité de St-Hugues.* »

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur Daniel Lanoie à l'automne 2015 lorsqu'un poste était devenu vacant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retenir la candidature de Monsieur Daniel Lanoie, et le nommer membre votant du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le document intitulé « *Règles de régie interne et code d'éthique* » du comité consultatif d'urbanisme, sera transmis à Monsieur Lanoie afin que ce dernier puisse en prendre connaissance avant la prochaine réunion du comité.

De transmettre une lettre de remerciements à Monsieur Gilles Gendron pour son implication au sein du comité au cours de son mandat.

ADOPTÉE

16-05-92

**POLITIQUE DE LA FAMILLE - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES
FAMILLES – 9 AU 15 MAI 2016 – PROCLAMATION**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

2 mai 2016

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, la municipalité, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc. ;

Considérant que la municipalité s'est doté d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2016 sous le thème « Plein de familles, plein de réalités » ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2016 Semaine québécoise des familles, sous le thème « Plein de familles, plein de réalités ».

ADOPTÉE

16-05-93

**DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-HUGUES/SAINT-MARCEL –
TOMBOLA 23 JUIN**

Considérant que l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel prévoit organiser une tombola le 23 juin prochain;

Considérant que lors de cette activité les organisateurs auraient besoin du service de sécurité incendie pour le remplissage de la piscine qui sera installée pour l'événement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre au directeur du service incendie d'utiliser le camion citerne pour le remplissage de la piscine lors de cet événement.

ADOPTÉE

16-05-94

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION –
LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE 2016-2017**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès de Loisirs et Sport Montérégie pour l'année 2016-2017 et ce, au montant de 80,33\$ plus taxes.

ADOPTÉE

16-05-95

**CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN
SÉCURITÉ INCENDIES DU QUÉBEC**

Attendu que le congrès de l'Association des chefs en sécurité incendies du Québec se tiendra du 20 au 24 mai 2016 au Hilton du Lac-Leamy à Gatineau ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre au directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Hugues, d'assister au congrès de l'ACSIQ et de lui rembourser tous les frais inhérents, conformément à la réglementation municipale.

Le total des dépenses sera partagé, en parts égales, entre la Municipalité de Saint-Hugues et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE

16-05-96

FORMATION – SAUVETAGE EN MILIEU AGRICOLE

Suite à la demande du directeur du service de sécurité incendie, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2 mai 2016

D'autoriser un groupe de 7 pompiers à suivre la formation « Sauvetage en milieu agricole » offerte par l'organisme Ferme-Médecin, au coût total de 1 250\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-05-97

SYSTÈME D'ALERTE CAUCA – ACHAT ET INSTALLATION

Considérant que le centre d'appel d'urgence CAUCA a mis sur pied un système d'alerte très performant et en a fait la présentation auprès du directeur du service incendie;

Considérant que ce nouveau système permettrait une communication beaucoup plus rapide et en temps réel sur les déplacements des pompiers;

En conséquence, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de cet équipement au coût approximatif de 2 000\$ (plus taxes), incluant l'installation et la mise en marche du système.

ADOPTÉE

16-05-98

ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Suite à la demande du directeur du service de sécurité incendie, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur à faire l'achat de divers équipements ou matériel désuets et ce, pour une somme approximative de 1 000\$.

ADOPTÉE

16-05-99

ENTENTE D'AIDE MUTUELLE ENTRE SAINT-HUGUES, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, SAINT-SIMON ET SAINT-BARNABÉ-SUD

Considérant que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a transmis une résolution, par courrier recommandé, le 7 mai 2015, aux municipalités faisant partie de l'entente, pour planifier une rencontre afin de procéder à des modifications à l'entente;

Considérant que la date du 17 mars 2016 à 14h avait été retenue pour ladite rencontre;

Considérant que les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et de Saint-Simon sont en attente d'une étude des coûts rattachés à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant le courriel reçu de la directrice générale de Sainte-Hélène-de-Bagot nous mentionnant ne pas vouloir assister à la rencontre et de mettre le projet de modification de l'entente sur la glace, le temps d'avoir une réponse de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant qu'advenant le cas où une ou deux municipalités seraient en délégation de compétence avec la Ville de Saint-Hyacinthe, ladite entente ne serait plus en vigueur;

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a annulé la rencontre du 17 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud DE NE PAS faire de demande pour modifier et signer une nouvelle entente jusqu'à temps d'avoir une réponse des deux municipalités en attente d'une étude des coûts rattachés à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec La Ville de Saint-Hyacinthe;

De s'entendre, avec les parties à l'entente, à ce que les frais relatifs à un bris d'équipement, dû au type d'intervention sur le site de l'événement, soient payés par la Municipalité

2 mai 2016

demanderesse;

Qu'advenant qu'une des municipalités ne soit pas en accord, nous utiliserons l'article 18 de l'entente et demanderons notre retrait.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise par courrier recommandé aux municipalités concernées par l'entente.

ADOPTÉE

16-05-100

CLIMATISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Suite à la demande de proposition pour la climatisation de la salle municipale transmise à deux entreprises, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat à la firme « E.D. Réfrigération Inc. » pour l'installation de deux climatiseurs pour la salle municipale, conformément à l'offre reçue en date du 29 mars 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

16-05-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2016.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière